

LYCEE PRIVE SAINT VINCENT

**30 rue de Meaux
60300 - SENLIS**

**RAPPORTS
de M. Laurent MAILLARD
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**POUR L'EXERCICE CLOS
LE 31 AOUT 2014**



**LYCEE PRIVE
SAINT VINCENT**

30 rue de Meaux

60300 SENLIS

**RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2014**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport relatif à l'exercice clos le 31-08-2014 et couvrant la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels du Lycée privé Saint Vincent de Senlis tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collecté sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

LM .

/

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relative à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Compiègne, le 5 novembre 2014



Laurent MAILLARD

Commissaire aux Comptes inscrit
Membre de la Cie Régionale d'Amiens





**LYCEE PRIVE
SAINT VINCENT**

30 rue de Meaux

60300 SENLIS

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2014**

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisés ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Ln.

**I - CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS
DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE :**

1 – La société propriétaire des bâtiments : la Société Immobilière de la Rue de Meaux (S.I.R.M), membre de droit et administrateur de l'association, a facturée au titre de l'exercice clos le 31-08-2014 des loyers, 50% de la taxe foncière ainsi que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour un total de 158 559 EUR.

II- CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE :

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Compiègne, le 5 novembre 2014



Laurent MAILLARD

Commissaire aux Comptes inscrit
Membre de la Cie Régionale d'Amiens





ASSOCIATION SAINT-VINCENT

30, rue de Meaux

60300 SENLIS

COMPTES ANNUELS

AU 31 AOUT 2014

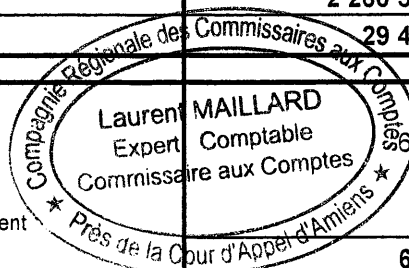
ACTIF	Exercice			Exercice précédent
	Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	31/08/2013
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Logiciels	96 313	84 528	11 785	15 432
Autres immobilisations incorporelles			0	0
Avances et acomptes			0	0
Total	96 313	84 528	11 785	15 432
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	949 065	455 146	493 919	431 957
Inst. techniques, matériel et mobilier	1 746 511	1 560 992	185 519	207 699
Immobilisations en cours			0	0
Avances et acomptes			0	0
Total	2 695 576	2 016 138	679 438	639 656
Immobilisations financières				
Prêts	59 143		59 143	56 460
Autres immobilisations financières	4 704		4 704	5 008
Total	63 847	0	63 847	61 468
Total de l'actif immobilisé	2 855 736	2 100 666	755 070	716 556
Actif circulant				
Stocks				
Matières premières, approvisionnement			0	0
Marchandises			0	0
Total			0	0
Fournisseurs acptes et avoirs à recevoir	11 653		11 653	3 393
Créances				
Familles et comptes rattachés	32 701	19 636	13 065	3 007
Autres créances	26 278		26 278	38 183
Subventions à recevoir	83 349		83 349	35 096
Total	142 328	19 636	122 692	76 286
Divers				
Valeurs mobilières de placement	613 769		613 769	790 239
Disponibilités	11 252		11 252	3 845
Total	625 021	0	625 021	794 084
Charges constatées d'avance	28 986		28 986	22 747
Total de l'actif circulant et des charges constatées d'avance	807 989	19 636	788 353	896 509
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
TOTAL DE L'ACTIF	3 663 725	2 120 302	1 543 423	1 613 065

Comptes annuels arrêtés au 31 Août 2014

valeurs en EUROS

PASSIF	Exercice	Exercice précédent
		31/08/2013
Capitaux propres		
Fonds Associatif	406 438	398 965
Dons et legs	149 019	149 019
Réserves		
réserves statutaires		
autres réserves		
Report à nouveau		
Résultats antérieurs en instance d'affectation		
Résultat de la période (excédent ou déficit)	10 196	7 473
Situation nette avant répartition	565 653	555 457
Subvention d'investissement (valeurs nettes)	98 654	107 644
Provisions règlementées		
Total	664 307	663 101
Provisions		
Provisions pour risques	3 049	3 049
Provisions pour charges	587 065	568 338
Total	590 114	571 387
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établis. de crédit	30 482	38 121
Autres dettes financières (dont cautions reçues)	3 066	57 663
Total	33 548	95 784
Acomptes versés sur inscriptions	50 080	50 320
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	90 989	107 318
Dettes fiscales et sociales	57 230	72 808
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Subventions en attente d'affectation	30 551	26 869
Autres dettes	22 797	21 519
Total	201 567	228 514
Produits constatés d'avance	3 807	3 960
Total des dettes et des produits constatés d'avance	289 002	378 577
TOTAL DU PASSIF	1 543 423	1 613 065
Crédit bail immobilier		
Crédit bail mobilier		

	Exercice en cours	Exercice précédent
Produits d'exploitation		
Facturation familles	1 026 824	1 022 270
Restauration	218 401	229 995
Autres	33 395	27 638
Subvention d'exploitation	840 771	829 429
Sous total	2 119 391	2 109 332
Reprise sur amortissements et provisions, transferts de charge	168 841	98 667
Autres produits	1 827	1 826
Total	2 290 059	2 209 825
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	954 353	960 715
Impôts, taxes et versements assimilés	66 302	72 896
Salaires et traitements	723 258	688 155
Charges sociales	314 335	309 519
Dotations d'exploitation		
- sur immobilisations : amortissements	98 265	82 550
- sur actif circulant : provisions	6 666	8 800
- pour risques et charges : provisions	91 821	61 945
Autres charges	5 571	1 846
Total	2 260 571	2 186 425
RESULTAT D'EXPLOITATION	29 488	23 400
Produits financiers		
Produits financiers des valeurs mobilières de placement	615	4 993
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total	615	4 993
Charges financières		
Intérêts et charges assimilées	901	296
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total	901	296
RESULTAT FINANCIER	-285	4 698
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	29 203	28 097
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	13 321	9 020
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	0
Reprise sur provisions et transferts de charge	52 217	57 875
Total	65 538	66 895
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	20 254	22 564
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	64 291	64 954
Total	84 545	87 519
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-19 007	-20 624
BENEFICE OU PERTE	10 196	7 473



SOMMAIRE

A - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1. EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Néant.

2. DEROGATIONS MODIFICATIONS AUX PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

B - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1. BILAN ACTIF

1. Immobilisations incorporelles - Amortissement pour dépréciation
2. Immobilisations corporelles - Amortissement pour dépréciation
3. Comptes d'immobilisation
4. Comptes d'amortissement
5. Méthode d'amortissement
6. Investissements
7. Autres créances
8. Subventions à recevoir
9. Valeurs mobilières de placement et Livret
10. Cautions bancaires
11. Charges constatées d'avance



2. BILAN PASSIF

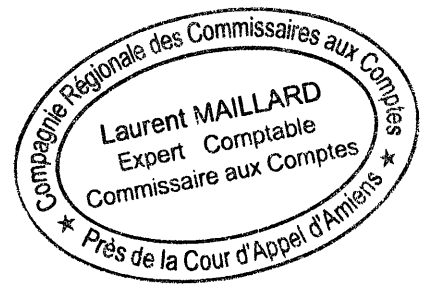
1. Fonds propres
2. Provisions pour risques et charges
3. Emprunt contracté au cours de l'exercice
4. Subventions d'investissements
5. Dettes sociales et fiscales (provisions)
6. Subventions en attente d'affectation
7. Produits constatés d'avance

C - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

1. Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges
2. Résultat exceptionnel
3. Honoraires versés au commissaire aux comptes
4. Droit Individuel à la Formation (DIF)

D – ENGAGEMENTS

. Néant



A - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1. - EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Néant.

2. DEROGATIONS, MODIFICATIONS AUX PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

REGLE ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect de principes de prudence conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La continuité de l'exploitation est subordonnée à la reconduction des principales aides et subventions.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique.

Depuis plusieurs exercices, il est fait application des règlements relatifs à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et à l'amortissement et dépréciation des actifs. Après analyse, l'association a conclu que ses immobilisations n'étaient pas décomposables et que les durées d'usage retenues antérieurement correspondaient aux durées d'utilisation. L'application de ces nouveaux règlements n'a aucune incidence sur le compte de résultat et les fonds propres.

CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

Au 31 août 2014 le total des salaires bruts de la Formation Internationale et les charges patronales s'y rapportant ont été pris en compte. Le retraitement de ces charges est indiqué au crédit du compte « Transfert de charges du personnel » pour un montant total de 61 263 €. Si ce changement n'avait pas été réalisé, le montant indiqué dans le compte « Transfert de charges du personnel » aurait été de 31 426 €. Le changement de méthode n'a pas d'impact sur le résultat.

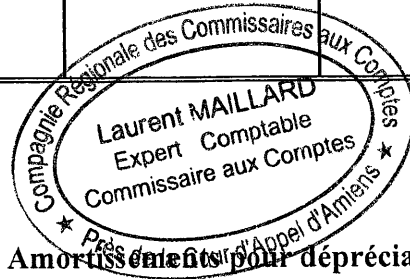


B - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1. - BILAN ACTIF

Note N° 1 : Immobilisations incorporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans



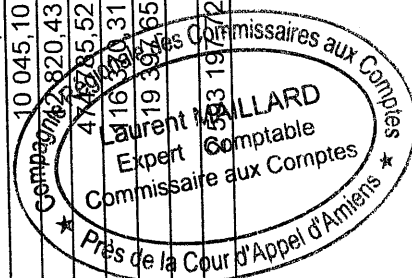
Note N° 2 : Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions et rénovations	Linéaire	10 à 20 ans
Mobilier scolaire	"	5 à 10 ans
Matériel scolaire	"	3 à 10 ans
Matériel commun	"	3 à 10 ans
Installations	"	5 à 10 ans
Matériel bureau	"	3 à 5 ans
Mobilier	"	3 à 10 ans

Note n° 3 : Immobilisations

Annexe aux comptes annuels 31 août 2014

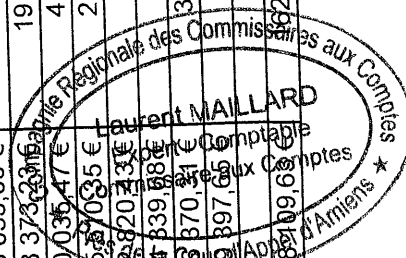
N° Compte	Désignation du Compte	Immobilisations existantes au 01/09/2013	Acquisitions 2013/2014	Rebuts/Cessions 2013/2014	Immobilisations existantes au 31/08/2014
205310	Logiciels	82 064,13 €	7 770,83 €	- €	89 834,96 €
205312	Logiciels acquis par CR	- €	- €	- €	- €
205319	Logiciels acquis par TA	5 788,40 €	690,00 €	- €	6 478,40 €
214180	Batiments	140 613,10 €	61 415,90 €	- €	202 029,00 €
214503	Rénovations couvertes par CR	671 673,65 €	75 362,81 €	- €	747 036,46 €
215240	Mobilier scolaire	51 236,24 €	- €	- €	51 236,24 €
215319	Installations couvertes par TA	10 953,92 €	- €	- €	10 953,92 €
215410	Matériel scolaire	59 555,61 €	8 605,47 €	- €	68 161,08 €
215420	Matériel commun	290 059,00 €	12 767,49 €	- €	302 826,49 €
218110	Installations électriques	38 470,86 €	- €	- €	38 470,86 €
218120	Installations chauffage	106 250,02 €	7 119,20 €	- €	113 369,22 €
218130	Installations laboratoires	87 053,03 €	- €	- €	87 053,03 €
218140	Installations amphi	5 198,51 €	- €	- €	5 198,51 €
218150	Installations diverses	207 430,04 €	8 830,05 €	- €	216 260,09 €
218210	Matériel roulant	9 150,00 €	- €	- €	9 150,00 €
218310	Matériel bureau et informatique	120 899,99 €	12 385,53 €	- €	133 285,52 €
218410	Mobilier bureau	73 382,21 €	- €	- €	73 382,21 €
218510	Matériel audio-visuel	10 045,10 €	- €	- €	10 045,10 €
218610	Matériel scientifique	820,43 €	- €	- €	12 820,43 €
218613	Matériel acquis par CR	474 785,52 €	- €	- €	474 785,52 €
218619	Matériel acquis par TA	120 114,51 €	3 744,20 €	- €	120 114,51 €
218629	Mobilier acquis par TA	19 397,65 €	- €	- €	19 397,65 €
	Totaux	5 193 197,22 €	198 691,48 €	- €	2 791 889,20 €



Note n°4 : Amortissements

Annexe aux comptes annuels 31 août 2014

N° Compte	Désignation du Compte	Cumuls Amortissements	Dotations		Dotations sur rebuts 2013/2014	Immobilisations sorties 2013/2014	Amortissements 31/08/2014
		01/09/2013	Amortissements 2013/2014	Amortissements 2013/2014			
280530	Logiciels	66 632,44 €	11 416,69 €	- €	- €	78 049,13 €	
280531	Logiciels acquis par CR	- €	- €	- €	- €	- €	
280539	Logiciels acquis par TA	5 788,40 €	690,00 €	- €	- €	6 478,40 €	
281410	Batiments	50 450,34 €	15 374,11 €	- €	- €	65 824,45 €	
281413	Travaux couverts par CR	329 879,86 €	59 441,80 €	- €	- €	389 321,66 €	
281520	Mobilier scolaire	51 236,24 €	- €	- €	- €	51 236,24 €	
281539	Installations techniques	10 953,92 €	- €	- €	- €	10 953,92 €	
281540	Matériel scolaire	34 568,22 €	10 497,42 €	- €	- €	45 065,64 €	
281542	Matériel commun	200 414,19 €	23 008,36 €	- €	- €	223 422,55 €	
281811	Installations électriques	34 980,14 €	1 896,00 €	- €	- €	36 876,14 €	
281812	Installations chauffage	104 301,99 €	998,16 €	- €	- €	105 300,15 €	
281813	Installations laboratoires	87 053,03 €	- €	- €	- €	87 053,03 €	
281814	Installations amphi	5 198,51 €	- €	- €	- €	5 198,51 €	
281815	Installations diverses	176 770,23 €	6 582,20 €	- €	- €	183 352,43 €	
281820	Matériel roulant	3 035,00 €	1 830,00 €	- €	- €	4 865,00 €	
281830	Matériel bureau et informati	88 373,23 €	19 551,48 €	- €	- €	107 924,71 €	
281840	Mobilier de bureau	60 036,47 €	4 758,76 €	- €	- €	64 794,23 €	
281850	Matériel audio-visuel	5 703,55 €	2 351,65 €	- €	- €	7 862,00 €	
281860	Matériel scientifique	2 920,33 €	- €	- €	- €	2 920,33 €	
281863	Matériel acquis par CR	474 839,88 €	415,17 €	- €	- €	474 754,85 €	
281869	Matériel acquis par TA	1 63 870,31 €	3 744,20 €	- €	- €	120 114,51 €	
281879	Mobilier acquis par TA	19 897,65 €	- €	- €	- €	19 397,65 €	
	Totaux	1 936 109,69 €	102 556,00 €	- €	- €	2 100 665,63 €	



Note N° 5 : Méthode d'amortissement

Les biens acquis par taxe d'apprentissage sont amortis à 100 % sans prorata temporis dans l'exercice où ils sont effectivement utilisés.

Les biens acquis par subvention du Conseil Régional sont amortis selon le plan suivant :

- 10 ans pour aménagements et constructions,
- 5 ans pour achats de mobiliers,
- 3 ans pour achats de matériel informatique et pédagogique.

La subvention d'investissement correspondante est reprise au compte de résultat à raison de 20% de la valeur initiale pour les subventions utilisées jusqu'au 31 août 2014. (Du 01 septembre 2006 au 31 août 2008 le pourcentage avait été porté à 12.5%)

Note N° 6 : Investissements et désinvestissements

6-1 Au cours de l'exercice, les investissements se sont élevés à 198 691 €, dont :

- acquis par taxe d'apprentissage	4 434 €
- acquis par Conseil Régional	75 363 €
- autres acquisitions	118 894 €



6-2 Dans le cadre des « Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement », le Conseil Régional de Picardie met à disposition de la Cour d'Amiens 31 ordinateurs fixes. Le transfert de propriété à l'établissement sera effectif après 5 ans d'utilisation. Cette mise à disposition ne fait pas l'objet d'une comptabilisation, elle figure en annexe aux comptes annuels à titre de simple information.

6-3 Il n'a pas été procédé, au cours de l'exercice, à des mises au rebut.

Note N° 7 : Autres créances

- Produits à recevoir	151 €
- Débiteurs divers	17 240 €
	<hr/>
	17 391 €

Note N° 8 : Subventions à recevoir

- Région – subv. travaux, équipement, inform.	83 349 €
- Région Forfait exercice précédent	0 €

Note N° 9 : Valeurs mobilières de placement (VMP) et Livret.

Au 31 août le portefeuille de VMP s'élève à 613 759 € (évaluation faite au prix d'achat). S'y ajoute un Livret association dont le solde est de 10 €.

Par application de la règle de prudence, les plus-values sur cession de VMP ne sont comptabilisées que lorsque la cession a effectivement eu lieu.

La plus-value latente sur le portefeuille, au 31 Août, n'est pas prise en compte, celle-ci s'élève à 2 513.12 €.

Les cessions réalisées au cours de l'exercice ont dégagé une plus value globale comptabilisée de 615 €.

Note N° 10 : Cautions bancaires

Le CIC Nord Ouest déclare se porter garant de l'association Saint Vincent de Senlis pour sûreté du remboursement de l'aide à l'investissement qui lui est accordé par la Région Picardie.

La durée de l'engagement correspond à la période d'amortissement des investissements subventionnés par la Région, soit 10 ans. L'engagement est limité à la partie non amortie de l'aide accordée.

Note N° 11 : Charges constatées d'avance

Le total des charges constatées d'avance au titre de l'exercice 2013/2014 s'élève à 28 986 € et comprend un stock de fournitures égal à 5 593 €.



2 - BILAN PASSIF

Note N° 1 : Fonds propres - Evolution

Fonds propres au 01-09-2013	555 457 €
Résultat exercice	10 196 €
Fonds propres au 31-08-2013	565 653 €

Note N° 2 : Provisions pour risques et charges



Rubriques	01-09-2013	Dotation de l'exercice	Reprise	31-08-2014
Travaux Immobiliers	526 523 €	82 000 €	69 328 €	539 195 €
Travaux Chapelle	4 100 €	0 €	0 €	4 100 €
Indemnité départ en retraite	37 715 €	6 666 €	611 €	43 770 €
Autres prov. pour risques	3 049 €	0 €	0 €	3 049 €
	571 387 €	88 666 €	69 939 €	590 114 €

Note N° 3 : Emprunt

Un emprunt de 40 000 € (quarante mille euros) a été contracté auprès du CIC le 09 avril 2013, pour une durée de 5 ans, au taux de 2.70 %.
Cet emprunt correspond à l'achat d'un lave-vaisselle.

Au 31 août 2014, le capital restant à payer se ventile de la façon suivante :

- A moins d'1 an : 7 840 €
- A plus d'1 an et moins de 5 ans : 22 641 €
- A plus de 5 ans : 0 €

Intérêts restant à payer au 31/08/2014 : 1 543 €

Note N° 4 : Subventions d'investissements

- 31 : Biens acquis par Conseil Régional

La subvention est reprise globalement au compte de résultat à raison de 20%.
Du 01/09/2006 au 31/08/2008 le taux de reprise était de 12.5%. (voir note 5 actif)

- 32 : Biens acquis par Taxe Apprentissage

La Taxe d'apprentissage utilisée est reprise en totalité dans l'exercice
(voir note 5 actif)

Note N° 5 – Dettes sociales et fiscales (provisions)

- Charges sociales à payer	3 910 €
- Formation Prof. Continue	6 184 €

10 094 €



Notre N° 6 – Subventions en attente d'affectation

- Subvention Conseil Régional en attente affectation	0 €
- Taxe d'apprentissage en attente affectation	18 974 €
- Autres Subventions en attente d'affectation	11 577 €

30 551 €

Note N° 7 : Produits constatés d'avance

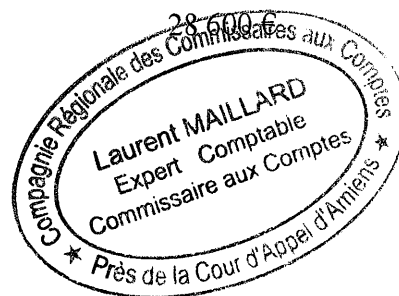
- Remboursement casse vitrail chapelle	:	3 389 €
- Autres	:	418 €.

C - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note N° 1 : Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charge

- **Reprises sur provisions** 78 339 €
 - Reprise de provision sur travaux immobiliers (bâtiments) pour 69 328 € et sur créances douteuses pour 9 011 €.
(voir note N°2 du bilan Passif).

- **Transferts charges de personnel** 89 863 €
 - Retraitement salaires Formation Internationale 61 263 €
 - Autres (remboursement 2 Contrats Avenir) 28 600 €



Note N° 2 : Résultat exceptionnel

- **Produits exceptionnels** (total : 65 538 €) : composés essentiellement par :
 - Quote-part de subvention d'investissement Conseil Régional viré au compte de résultat : 47 783 €.
 - Quote-part de subv. taxe d'apprentissage viré au compte de résultat : 4 434 €.
Voir la note n° 5 pour le mode d'amortissement des subventions.

 - Produits issus de la gestion de la restauration : 3 421 €
 - Produits des tournages : 0 €
 - Autres produits exceptionnels : 9 900 €

- **Charges exceptionnelles** (total : 84 545 €) : composées essentiellement par :
 - Dotations aux amortissements exceptionnels des biens acquis par le Conseil Régional : 59 857 €.
 - Dotations aux amortissements exceptionnels des biens acquis par Taxe d'Apprentissage : 4 434 €.
 - Autres charges exceptionnelles : 20 254 €.

Note N° 3 : Honoraires versés au commissaire aux comptes

Au cours de l'exercice, les honoraires du commissaire aux comptes se sont élevés à 8 091 € TTC

Note N° 4 : Droit Individuel à la Formation (DIF)

A la date de clôture du bilan le Droit Individuel à la Formation s'élève à 1 691 Heures.

